

## OBTENIR UN PRET GARANTIE LOCATIVE

**Arrêté du Gouvernement du  
28/09/2017**

Cet arrêté organise une aide financière à la constitution d'une garantie locative, aide mise en œuvre par **le Fonds du Logement**. Cette aide financière comporte deux volets :

### 1. Le prêt<sup>1</sup> à taux zéro :

Une avance de 100% de la garantie locative sous certaines conditions :

- Ne pas être propriétaire,
- Ne pas dépasser un certain montant de revenus,
- Ne pas dépendre du CPAS
- Ne pas emménager dans un logement social....etc.

### 2. Le fonds BRUGAL

Aide à toutes les personnes précarisées n'ayant pas accès au crédit à la consommation ou n'ayant pas les moyens de rembourser un prêt, même à taux zéro. Ce fonds avance la garantie et le preneur s'engage à payer une contribution mensuelle entre 5 et 30 euros/mois.

#### **Fonds du Logement**

73, rue de l'Eté à 1050 Bruxelles  
**Tél : 02 504 32 11**

<sup>1</sup> Le demandeur rembourse le prêt en 18 à 24 mois (tout en pouvant commencer le remboursement un mois après l'entrée dans le logement)

Pour plus d'informations,

**Contactez-nous!**

*Nos permanences:*

Social et juridique  
Mercredi de 14h à 16h  
Vendredi de 11h à 13h

Recherche Logement

Mardi de 14h à 16h  
Jeudi de 10h à 12h

Allocation de Relogement

(Déménagement, Loyer)  
Mercredi de 14h à 16h

*L'Union des Locataires de Saint-Gilles est une association agréée et subventionnée par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l' « Insertion par le logement »*

*Fiche réalisée en juin 2008  
Mise à jour 2018*

**UNION DES LOCATAIRES  
DE SAINT-GILLES asbl**

HUURDERSUNIE SINT-GILLIS vzw

**Le prêt**  
**« Garantie locative »**  
du Fonds du Logement



Rue Berckmans 131  
1060 Bruxelles  
Tél/Fax: 02 538 70 34  
ulsaintgilles@yahoo.fr

<http://ulsaintgilles.canalblog.com/>

# LE PRÊT DE LA GARANTIE LOCATIVE PAR LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Vous n'avez pas la possibilité de faire face à la dépense qu'entraîne le dépôt d'une garantie locative ?

Il existe peut-être une solution pour vous via le prêt de la garantie locative organisée par la Région de Bruxelles-Capitale, ce prêt peut être demandé au **Fonds du Logement**, cet organisme gère deux types d'aide à la constitution de la garantie locative :

- **Le Prêt à Zéro %** : ce prêt peut atteindre 100 % du montant de la garantie locative demandée et vous pouvez le rembourser en mensualité jusqu'à 24 mois (si la durée du bail est égale ou supérieure à 24 mois) ou alors la durée du prêt sera limitée à la durée du bail mais ce dernier doit être de minimum 12 mois. Disponible pour les colocataires.
- **Le Fonds BRUGAL** : pour les personnes incapables de rembourser un prêt, même à zéro %. Le fonds déposera la garantie sur le compte bloqué ad hoc et vous verserez, en fonction de vos ressources, une contribution mensuelle de 5€ à 30€. A la fin du bail, vous reverserez l'intégralité de l'avance au Fonds BRUGAL et ce dernier restituera le montant de vos contributions.

## Vous pouvez introduire votre demande dès que :

-Vous avez trouvé un nouveau logement

-Complété le formulaire de demande disponible sur le site internet du Fonds du Logement ou sur demande au **02/504.32.00**

-Vous avez réuni les documents suivants :

- Votre **carte d'identité**
- Une **composition de ménage** récente
- Votre ou vos **avertissement(s)- extrait de rôle** de votre dernier exercice d'imposition
- Votre dernière **fiche de salaire ou un certificat de l'organisme qui vous octroie une allocation sociale**
- Un certificat délivré par votre caisse d'**allocations familiales** reprenant les montants, si vous en percevez
- La preuve de paiement de vos **6 derniers mois de loyer**
- Une photocopie de votre **nouveau bail** ou les informations complètes du nouveau logement en cas de bail verbal

## Où introduire votre demande de prêt ?

**FONDS DU LOGEMENT de la REGION de BRUXELLES-CAPITALE**

**[www.fondsdulogement.be](http://www.fondsdulogement.be)**

**Rue de l'Eté 73**

**1050 Ixelles**

**Tél. 02/504.32.11**

**Fax 02/504.32.01**

**Mail : [garantielocative@wffl.be](mailto:garantielocative@wffl.be)**